

Luxembourg le 6 octobre 2021

Concerce : Lettre ouverte au Président de la Chambre des Députés concernant la réforme de la Constitution

Monsieur le Président,

La première réunion d'information pour les citoyen.ne.s sur la réforme de la Constitution aura lieu ce vendredi. Après d'innombrables réunions de la commission parlementaire compétente, 4 projets de loi séparés pour 4 « volets » ont été déposés qui constituent en somme le projet de réforme de la Constitution existante.

Très peu de personnes étaient clairement au courant de cette manière de faire un travail de réforme constitutionnelle et ne savent à peine, après tous ces revirements, quels seront finalement les changements apportés et qu'est-ce qu'ils signifient ? Comment d'ailleurs ? Toutes les discussions ont été menées en huis-clos. Une réforme constitutionnelle n'est pas une tâche légère qu'on exécute en passant. Il s'agit ici de la loi fondamentale de notre pays, la plus haute et la plus importante des lois.

Après des discussions menées sur des dizaines d'années et de nombreux revirements, les choses s'accélérent. Les travaux en commission sont arrivés à terme et déjà en octobre, la première des 4 lois sera soumise au vote à la Chambre des Députés. En parallèle, la Chambre organise dans les semaines qui viennent une campagne d'information à la hâte. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Au lieu d'informer les gens du fait accompli, il aurait fallu les impliquer dès le départ dans les travaux de réforme. Les premières tentatives timides de participation citoyenne, n'ont pas été poursuivies. Dans d'autres pays, comme en Islande, une telle participation a été organisée systématiquement.

Une participation citoyenne large et systématique à l'élaboration de la nouvelle Constitution demande à nos yeux l'organisation d'un référendum. Les avis et propositions divers devraient être exposés en amont du sondage par référendum. Ainsi, les citoyen.ne.s pourraient dès le départ être informé.e.s des options soumises au vote et des alternatives existantes.

Monsieur le Président,

déi Lénk a élaboré une Constitution alternative. Vous le savez, car elle est enfermée dans un tiroir de la Chambre depuis 5 ans. Ce texte constitutionnel est une proposition sérieuse qui n'attend que d'être présentée dans le cadre d'un large débat démocratique et pluraliste et ce en parallèle du débat autour de la Constitution qui sera soumise au vote.

Notre proposition de Constitution alternative est le seul texte cohérent et complet actuellement sur la table. Le texte se divise en 18 chapitres et 203 articles. Il couvre tous les sujets fondamentaux en lien avec le fonctionnement d'une démocratie et prévoit davantage de moyens d'inclure les citoyen.ne.s dans les décisions. Le chapitre relatif aux droits fondamentaux de chacun.e va au-delà de ce qui est proposé dans le cadre de la révision constitutionnelle par la majorité et le CSV. Vous pouvez avec plaisir rappeler le Conseil d'Etat de sa promesse d'élaborer un avis sérieux sur notre proposition de Constitution.

Monsieur le Président,

Dans l'exposé des motifs des 4 textes constitutionnels de la majorité et du CSV on peut lire que la réforme de la Constitution est un « processus ouvert » et que par conséquent, d'autres propositions devraient être prises en compte dans le processus constitutionnel. Nous ne pouvons nous imaginer autrement le débat politique autour de la loi la plus importante dans une démocratie.

Partant, nous vous prions, Monsieur le Président, de sortir de son tiroir la proposition de Constitution déposée à la Chambre par déi Lénk en 2016, et de la soumettre au débat prévu par la campagne d'information en tant que texte de valeur égale.

De plus, nous plaçons pour une large et durable campagne d'information autour des propositions qui sont sur la table. Nous envisageons cette campagne comme un processus ouvert, lors duquel de nouvelles propositions pourront être intégrées dans les textes.

Cette campagne devra se clôturer par un référendum, permettant aux citoyen.ne.s de voter sur les différents textes constitutionnels ayant été présentés, discutés et éventuellement adaptés lors de la campagne. Aussi, le référendum devra-t-il laisser plus d'options que les simples Oui ou Non.

Monsieur le Président, veuillez agréer mes salutations respectueuses,



Nathalie Oberweis
députée